

METZ, LE 29 OCTOBRE 2009

24

R A P P O R T

OBJET : RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR L'IMMEUBLE SITUE 21 RUE DE TORTUE

Par bail emphytéotique en date du 26 mars 2001, la Ville de Metz a mis à disposition du CCAS deux terrains communaux situés rue de Tortue, dans le but d'y construire un équipement social.

Depuis 1999, la Ville de Metz et le CCAS ont engagé une démarche sur la compétence de gestion de centres sociaux par le CCAS et leur rétrocession progressive à la municipalité.

Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CCAS a confirmé le bien-fondé de cette logique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de consentir à la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 26 mars 2001 et de reprendre la gestion du bâtiment situé 21, rue de Tortue à compter du 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR L'IMMEUBLE SITUE 21 RUE DE TORTUE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU

- Le bail emphytéotique en date du 26 mars 2001 conclu entre la Ville de Metz et le CCAS ;
- la demande de résiliation anticipée de ce bail par le CCAS ;

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz a mis à disposition du CCAS deux parcelles communales en vue d'y construire un équipement social ;
- que depuis 1999, la Ville de Metz et le CCAS ont engagé une démarche sur la compétence de gestion de centres sociaux par le CCAS et leur rétrocession progressive à la municipalité ;
- qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CCAS a confirmé le bien-fondé de cette logique ;

DECIDE :

- de consentir à la fin anticipée du bail emphytéotique en date du 26 mars 2001, à compter du 1^{er} janvier 2010;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER